

Les Cahiers de droit



VINCENT GAUTRAIS et SERGE PARISIEN, *Droit du commerce électronique, Documents internationaux. Electronic Commerce Law, International Documents*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2002, 354 p., ISBN 2-89451-560-X.

Sylvette Guillemard

Volume 43, numéro 4, 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043733ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043733ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Guillemard, S. (2002). Compte rendu de [VINCENT GAUTRAIS et SERGE PARISIEN, *Droit du commerce électronique, Documents internationaux. Electronic Commerce Law, International Documents*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2002, 354 p., ISBN 2-89451-560-X.] *Les Cahiers de droit*, 43(4), 786–787.
<https://doi.org/10.7202/043733ar>

L'ouvrage présente des réflexions fondamentales et importantes. Ainsi, alors que Ansart souligne que, en raison de l'effet destructeur potentiel énorme du ressentiment, il faudrait « manifester plus de vigilance à l'égard des menaces que font courir les encouragements actuels à de nouveaux ressentiments et leur légitimation étatique » (p. 30), les divers textes montrent que tel n'est pas le cas. De nombreux éléments de la philosophie dominante contribuent, au contraire, à aggraver et à multiplier le ressentiment : ainsi en est-il de l'égalité, du déni de la valeur de la sublimation ; ainsi en est-il aussi de certaines tentatives destinées à atténuer les ressentiments et qui, semble-t-il, contribuent à les entretenir ou à les exacerber, tel par exemple, l'octroi de statuts particuliers aux minorités qui, loin d'amener l'apaisement, ajoute au contraire à la marginalisation, à l'enfermement dans un groupe minoritaire et à l'accentuation volontaire, consciente chez certains, inconsciente chez d'autres, du ressentiment (G. Koubi, « Entre sentiments et ressentiment, les incertitudes d'un droit des minorités »).

Cet ouvrage amène ainsi le lecteur à des réflexions sur des pistes extrêmement originales par rapport aux idées couramment véhiculées. Les aspects psychologiques et politiques sont très captivants. Nous tenons cependant à faire deux remarques : la première concerne les études au sujet des « sentiments » au Brésil – dont il est loin d'être évident qu'il s'agisse de ressentiments –, études qui semblent rattachées trop artificiellement au sujet (à titre d'exemple, le mot ressentiment – l'idée même – n'apparaît qu'à la fin extrême de l'une de ces études, et de manière fort artificielle) ; la seconde remarque est qu'il aurait été très intéressant, pour ne pas dire indispensable, d'analyser à la lumière du ressentiment les trop nombreux déferlements de violence de notre époque, « guerre dans les Balkans, génocides en Asie et en Afrique, terrorismes en Occident, *intifada* », dont ne parle, hélas, que la page de couverture.

Serait-ce là des sujets trop sensibles ? Et une autocensure, liée à la rectitude politique ou à la prudence est-elle intervenue pour les

faire écarter ? Quelles qu'en soient les raisons, l'ouvrage y perd une partie de son intérêt.

Mireille D.-CASTELLI
Université Laval

VINCENT GAUTRAIS et SERGE PARISIEN,
Droit du commerce électronique, Documents internationaux. Electronic Commerce Law, International Documents, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2002, 354 p., ISBN 2-89451-560-X.

Vincent Gautrais et Serge Parisien, tous deux bien connus des juristes qui s'intéressent au cyberspace et au commerce électronique, ont réuni en un ouvrage un certain nombre de documents internationaux liés à ces sujets. Par la force des choses, en raison de l'abondance de textes nationaux, régionaux, internationaux élaborés et adoptés en la matière depuis quelques années, ils ont dû faire des choix et n'ont retenu que ceux qu'ils présentent comme « majeurs et fondateurs du droit du commerce électronique » (p. ix).

À ce titre, sont reproduits quelques textes revêtant un intérêt qui pourrait presque être qualifié maintenant d'historique. Il en va ainsi de la *Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel*¹ ou de la *Recommandation de la CNUDCI relative à la valeur juridique des enregistrements informatiques*². À l'inverse, le volume contient des documents très récents comme la *Convention sur la cybercriminalité*³ ou la *Directive sur certains aspects du droit d'auteur et*

1. CONSEIL DE L'EUROPE, *Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel*, Strasbourg, 28 janvier 1981.

2. COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL, *Recommandation de la CNUDCI relative à la valeur juridique des enregistrements informatiques*, New York, 1985.

3. CONSEIL DE L'EUROPE, *Convention sur la cybercriminalité*, Budapest, 23 novembre 2001.

*des droits voisins dans la société de l'information*⁴.

Les documents choisis viennent de diverses sources. À peu près la moitié d'entre eux sont l'œuvre d'institutions des Nations Unies, comme l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ou la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Cette dernière est en effet très active en la matière puisque les commerçants sont les premiers bénéficiaires des échanges informatisés qu'ils pratiquent d'ailleurs depuis relativement longtemps. D'autres textes proviennent d'institutions européennes, ce qui n'est pas surprenant étant donné l'intérêt des pays formant l'Union européenne pour ces questions.

De façon tout à fait logique et claire, Vincent Gautrais et Serge Parisien ont divisé l'ouvrage en six parties, chacune correspondant à une problématique particulière soulevée par la nouvelle technique : 1) le commerce électronique en général ; 2) la protection du cyberconsommateur ; 3) la propriété intellectuelle ; 4) la sécurité informatique ; 5) la signature électronique ; et 6) la vie privée. L'intitulé des diverses parties permet de comprendre que le titre du volume ne fait donc pas référence au commerce au sens strict du terme mais, de façon plus large, aux relations cyberspatiales.

Les auteurs ont pris soin de faire précéder chaque texte d'un bref « commentaire ». En réalité, il s'agit plutôt d'une présentation par laquelle ils en retracent l'historique et en exposent les objectifs.

Soulignons que les documents regroupés dans ce volume n'ont pas tous la même efficacité. En effet, certains textes sont de réels corps de normes, à valeur contraignante, que leur champ d'application soit interna-

tional⁵ ou régional⁶, alors que d'autres, ce qui ne diminue en rien leur intérêt, ont pour objet de servir de modèle aux législateurs⁷ ou constituent même de simples recommandations à l'usage des cybernautes⁸.

Enfin, signalons que, sur les treize textes, douze sont reproduits en français et en anglais. Seule exception à ce bilinguisme : le document produit par Interpol⁹, disponible uniquement en anglais.

Sans être exhaustif, ce qu'il ne prétend d'ailleurs pas, ce recueil donne donc un bon aperçu des efforts faits par les uns et les autres pour tenter de jeter les bases d'un droit nouveau.

Sylvette GUILLEMARD
Université Laval

4. UNION EUROPÉENNE, *Directive sur certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information*, Bruxelles, 22 mai 2001.

5. Par exemple, voir : ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, *Traité sur le droit d'auteur*, Genève, 20 décembre 1996.

6. Parmi d'autres, voir : UNION EUROPÉENNE, *Directive 1999/93/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 1999 sur un cadre communautaire pour les signatures électroniques*, Bruxelles, 13 décembre 1999.

7. Par exemple, voir : la *Loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique* (1996) (avec article 5 bis tel qu'ajouté en 1998), CNUDCI, New York, 16 décembre 1996.

8. OCDE, *Lignes directrices de l'OCDE pour la protection du consommateur dans un contexte électronique*, Paris, 9 décembre 1999.

9. INTERPOL, *Information Technology Security and Crime Prevention Methods*, Lyon.